

CARTE NICKEL CHROME
CONDITIONS PARTICULIERES
02/05/2018

- La Carte NICKEL CHROME vous permet d'accéder à des services supplémentaires par rapport à la Carte NICKEL.

- Tout Client qui souscrit à la Carte NICKEL CHROME est déjà titulaire d'un compte NICKEL et a, à ce titre, accepté les Conditions Générales et Tarifaires NICKEL.

- Les présentes Conditions Particulières décrivent la Carte NICKEL CHROME, et prévalent, en cas de contradiction, sur les Conditions Générales et Tarifaires Nickel.

- Toute modification des présentes Conditions Particulières vous sera communiquée. Vous en serez informé deux mois avant la date d'application. L'absence de contestation de votre part avant sa date d'application vaudra acceptation desdites modifications. Dans le cas où vous refusez les modifications proposées par Financière des Paiements Électroniques, vous pourrez résilier sans frais, avant cette date, les présentes Conditions Particulières. Toute mesure légale ou réglementaire qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des présentes Conditions Particulières de la Carte NICKEL CHROME, prendra effet dès son entrée en vigueur.

I. SOUSCRIPTION A LA CARTE NICKEL CHROME	3
I.1. Présentation de la Carte NICKEL CHROME	3
I.2. Obtention de la Carte NICKEL CHROME	3
I.3. Abonnement et cotisation annuelle	4
I.4. Résiliation de l'abonnement à la Carte NICKEL CHROME	4
II. UTILISATION DE LA CARTE NICKEL CHROME	5
II.1. Avertissement	5
II.2. Réception et Activation de la Carte NICKEL CHROME	5
II.3. Code confidentiel et consentement	5
II.4. Remplacement et renouvellement de la Carte NICKEL CHROME	6
II.5. Opposition	6
III. ASSURANCE ET ASSISTANCE	7
IV. RÉCLAMATIONS	8
Annexe 1 - CONDITIONS TARIFAIRES	9

Dans tous les articles ci-dessous, “vous/votre” désigne le Titulaire du compte NICKEL

I. SOUSCRIPTION A LA CARTE NICKEL CHROME

I.1. Présentation de la Carte NICKEL CHROME

La Carte NICKEL CHROME est une carte bancaire qui s'adresse aux Clients NICKEL souhaitant bénéficier d'une carte nominative offrant des prestations complémentaires d'assurance et d'assistance, et offrant des conditions tarifaires plus avantageuses pour certaines opérations (cf. III. Assurance et Assistance et Annexe 1 CONDITIONS TARIFAIRES).

La Carte NICKEL CHROME est une carte internationale de paiement Mastercard®, à interrogation systématique du solde et à débit immédiat. Vous devez vous assurer de disposer d'un solde suffisant sur votre compte NICKEL avant d'effectuer une opération de paiement ou de retrait avec votre Carte NICKEL CHROME.

La Carte NICKEL CHROME est attribuée nominativement et exclusivement. Elle est délivrée par nos soins et reste notre propriété. Vous devez obligatoirement apposer votre signature manuscrite sur l'espace prévu à cet effet au dos de la Carte NICKEL CHROME. Vous vous engagez à ne pas prêter ni donner, ni modifier, ni altérer la Carte NICKEL CHROME qui vous est attribuée.

La Carte NICKEL CHROME permet de :

- retirer des espèces dans des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) affichant le logo Mastercard® en France et à l'étranger ;
- retirer et déposer des espèces dans les Points NICKEL ;
- payer en magasin et à distance (par internet, par téléphone, par vente par correspondance) dans toutes les enseignes affichant le logo Mastercard® en France et à l'étranger.

La Carte NICKEL CHROME permet de bénéficier :

- d'une carte nominative avec son nom imprimé en relief sur la carte ;
- d'une tarification avantageuse des opérations hors zone SEPA (voir Annexe 1 - CONDITIONS TARIFAIRES) ;
- de prestations d'assurance et d'assistance dédiées (voir notice d'assurance consultable sur le site www.compte-nickel.fr).

I.2. Obtention de la Carte NICKEL CHROME

Pour obtenir une Carte NICKEL CHROME il faut :

- être Client NICKEL ;
- être majeur et juridiquement capable ;
- prendre connaissance et accepter les Conditions Particulières de la Carte NICKEL CHROME en vigueur accessibles sur www.compte-nickel.fr ;
- souscrire à la Carte NICKEL CHROME depuis l'« Espace Client ».

La souscription à la Carte NICKEL CHROME s'effectue depuis l'Espace Client. Pour accéder de façon sécurisée à votre Espace Client, vous devez renseigner vos identifiants et mot de passe personnels et confidentiels qui vous ont été communiqués lors de l'ouverture de votre compte NICKEL. Vous choisissez le design de votre carte et le nom figurant sur la carte parmi les options proposées, puis confirmez votre numéro de téléphone et votre adresse postale avant de valider votre souscription.

La souscription à la Carte NICKEL CHROME emporte renonciation à la Carte NICKEL. Vous ne pouvez pas être titulaire à la fois d'une Carte NICKEL et d'une Carte NICKEL CHROME. Votre Carte NICKEL reste valable jusqu'à l'activation de votre Carte NICKEL CHROME.

La Carte NICKEL CHROME vous est envoyée par voie postale, et dès réception vous pouvez l'activer depuis votre Espace Client sécurisé (voir II.2. Réception et Activation de la Carte NICKEL CHROME).

I.3. Abonnement et cotisation annuelle

Lors de la souscription puis chaque année, à la date-anniversaire de l'activation de la Carte NICKEL CHROME, nous prélevons une somme forfaitaire (cf. Annexe 1 - CONDITIONS TARIFAIRES) sur votre compte NICKEL au titre de l'abonnement annuel à la Carte NICKEL CHROME.

Vous êtes prévenu par SMS et/ou par courriel et sur votre espace sécurisé au minimum 15 jours avant la date de prélèvement. Toute nouvelle année commencée est due dans sa totalité.

Si votre compte NICKEL présente un solde insuffisant pour le prélèvement de l'abonnement annuel à la Carte NICKEL CHROME, vous disposez d'un mois pour alimenter votre compte. Au-delà de cette période, votre abonnement à la Carte NICKEL CHROME sera résilié à notre initiative, conformément aux présentes Conditions Particulières de la Carte NICKEL CHROME, et les garanties (assurance et assistance) liées à votre Carte NICKEL CHROME seront désactivées. Vous pourrez alors conserver votre Carte NICKEL CHROME à laquelle seront associées la tarification et les garanties classiques de la Carte NICKEL.

La date anniversaire est toujours calculée par rapport à la date d'activation de la première Carte NICKEL CHROME délivrée, et non par rapport à la date de paiement intégral de l'abonnement annuel à la Carte NICKEL CHROME.

I.4. Résiliation de l'abonnement à la Carte NICKEL CHROME

Vous souscrivez à la Carte NICKEL CHROME pour une durée indéterminée.

Vous pouvez, à tout moment, et sans motif, résilier votre abonnement à la Carte NICKEL CHROME depuis votre Espace Client. Vous bénéficierez alors des services de la Carte NICKEL CHROME **jusqu'à la prochaine date anniversaire de votre abonnement.**

À la date anniversaire de votre abonnement, et sous réserve d'avoir décoché la case de reconduction tacite, votre abonnement à la Carte NICKEL CHROME sera résilié et la tarification et les garanties associées à la Carte NICKEL CHROME seront désactivées. Vous pourrez alors conserver votre Carte NICKEL CHROME à laquelle seront associées la tarification et les garanties classiques de la Carte NICKEL.

Nous pouvons, à tout moment mais en respectant, sauf comportement grave, un préavis de 2 mois, résilier votre abonnement aux services NICKEL (Carte Nickel et Carte NICKEL CHROME).

II. UTILISATION DE LA CARTE NICKEL CHROME

II.1. Avertissement

Nous ne vous demanderons jamais le code confidentiel de votre carte NICKEL CHROME ; aucun de nos collaborateurs ou représentants ne vous demandera ce code, ni oralement, ni par écrit. Aucun commerçant, aucune autorité, ne peut vous demander ce code confidentiel, ni oralement, ni par écrit. Aucun site internet de commerce en ligne, aucune application, ne peut vous demander de saisir le code confidentiel. Si quelqu'un prétend être autorisé à vous demander ce code, refusez et prévenez-nous immédiatement.

Vous devez toujours :

- apprendre par coeur le code personnel et confidentiel de votre Carte NICKEL CHROME ;
- composer ce code en prenant soin d'éviter les regards indiscrets.

Vous ne devez jamais :

- écrire ce code ;
- communiquer ce code à une autre personne ;
- composer ce code ailleurs que sur un Terminal de Paiement Electronique (TPE) affichant le logo Mastercard ou NICKEL ou sur un DAB affichant le logo Mastercard.

II.2. Réception et Activation de la Carte NICKEL CHROME

La Carte NICKEL CHROME vous est envoyée par courrier postal.

Vous pouvez activer la Carte NICKEL CHROME directement depuis votre Espace Client.

Pour activer la Carte NICKEL CHROME, rendez-vous dans la section dédiée de votre Espace Client. Vous serez alors invité à saisir le code à 10 chiffres situé au dos de votre Carte NICKEL CHROME puis recevrez par SMS ou par tout autre moyen un code de sécurité à saisir. Une fois ce code de sécurité validé, vous recevrez votre code confidentiel par SMS.

II.3. Code confidentiel et consentement

Lors de l'activation de votre Carte NICKEL CHROME, le code personnel et confidentiel vous est communiqué par SMS au numéro de téléphone mobile déclaré. Ce code vous permet d'utiliser la Carte NICKEL CHROME. Ce code personnel et confidentiel est nécessaire dans deux cas exclusivement :

- pour régler un bien ou un service auprès d'un commerçant, d'un prestataire de services ou d'un organisme habilité doté d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) ;
- pour retirer de l'argent en espèces dans un DAB Mastercard ou auprès d'un Point NICKEL.

En cas de trois saisies erronées du code personnel et confidentiel, la Carte NICKEL CHROME sera bloquée. Vous devrez alors faire opposition à votre carte comme indiqué à l'article II.5, puis acheter une nouvelle Carte NICKEL CHROME pour un montant de 10 euros, qui sera directement prélevé sur votre COMPTE NICKEL.

En cas d'oubli du code personnel et confidentiel dans les 90 jours qui suivent l'activation de la Carte NICKEL CHROME, vous pouvez le récupérer via www.compte-nickel.fr.

Les opérations de paiement à distance (par Internet, téléphone) imposent, non pas la composition du code personnel et confidentiel, mais la communication, des données spécifiques de la Carte NICKEL CHROME : numéro de la carte, date de fin de validité, trois derniers chiffres du numéro mentionné au dos à côté de l'emplacement prévu pour la signature (le cryptogramme).

Dans certains cas, au cours de l'opération de paiement à distance envisagée, il est demandé un code de sécurité spécial à usage unique. Nous adressons ce code par SMS au numéro de téléphone mobile déclaré ou par tout autre moyen à notre disposition.

La saisie du code personnel et confidentiel ou la saisie/communication des données spécifiques de la Carte NICKEL CHROME et le cas échéant du code de sécurité spécial, forment votre consentement à l'opération de paiement présentée et donnent à celle-ci un caractère irrévocable.

II.4. Remplacement et renouvellement de la Carte NICKEL CHROME

Pour remplacer votre Carte NICKEL CHROME, vous devez en commander une nouvelle depuis votre Espace Client.

En cas d'opposition à votre Carte NICKEL CHROME, il vous sera proposé de confirmer automatiquement la commande d'une nouvelle Carte NICKEL CHROME. Vous pourrez également en commander une depuis votre Espace Client.

La nouvelle Carte NICKEL CHROME vous sera envoyée par courrier postal et vous pourrez l'activer lors de sa réception depuis votre Espace Client personnel en suivant le processus décrit au II.2.

La Carte NICKEL CHROME présente une date de validité au-delà de laquelle cette carte ne fonctionne plus. A l'échéance, une nouvelle carte vous sera automatiquement adressée par courrier.

II.5. Opposition

En cas de perte, vol ou d'utilisation frauduleuse de la Carte NICKEL CHROME ou des données de celles-ci, vous devez immédiatement en demander le blocage en appelant le 01 76 49 48 10, ou en vous rendant sur votre Espace Client ou sur votre application. La demande de blocage est alors prise en compte immédiatement et un numéro d'enregistrement de la demande vous sera communiqué.

Règles d'indemnisation :

- Dans les cas où la Carte NICKEL CHROME est utilisée sans le code personnel et confidentiel, les opérations réalisées après le vol, la perte ou la fraude mais avant la demande de blocage, ne vous seront pas imputées.
- Dans les cas où la Carte NICKEL CHROME a été utilisée par contrefaçon ou grâce à ses données spécifiques (Numéros, date de validité...), les opérations réalisées après le vol, la perte ou la fraude mais avant la demande de blocage, ne vous seront pas imputées.
- Dans les cas où la Carte NICKEL CHROME a été utilisée avec le code personnel et confidentiel, les opérations réalisées après le vol, la perte ou la fraude mais avant la demande de blocage, vous seront imputées dans la limite de 50 euros.
- Aucune opération effectuée après la demande de blocage ne vous sera imputée.

En fonction de l'ensemble de ces règles, si votre bonne foi est retenue, une ou plusieurs opérations seront remboursées. Il est acquis qu'en cas de négligence ou d'action frauduleuse toutes les opérations non émises ou prétendument non émises seront imputées.

Nous nous réservons la possibilité de vous demander un document (déclaration écrite, copie dépôt de plainte...) apportant la preuve du motif de blocage annoncé. A défaut, toutes les opérations enregistrées sur votre compte NICKEL vous seront imputées.

Nous pouvons, à notre seule initiative, sans avertissement préalable, procéder, pour un motif de sécurité ou de non-respect des Conditions Générales et Tarifaires et/ou des présentes Conditions Particulières de la Carte NICKEL CHROME, au blocage de la Carte NICKEL CHROME. Vous serez informé du blocage par SMS au numéro de téléphone mobile que vous avez déclaré ou par tout autre moyen et devrez alors nous restituer la Carte NICKEL CHROME.

Sauf dans le cas du non-respect des présentes Conditions Particulières Carte NICKEL CHROME, si la Carte NICKEL CHROME a été bloquée, vous devrez, pour obtenir une nouvelle Carte NICKEL CHROME la commander depuis votre Espace Client ou accepter la commande automatique par SMS (voir II.4.).

Vous avez également la possibilité de verrouiller temporairement la Carte NICKEL CHROME via votre Espace Client : la prise en compte est immédiate et réversible. Vous pouvez choisir 3 niveaux de verrouillage : achats Vente à Distance (VAD), transactions à l'étranger ou toutes les transactions.

III. ASSURANCE ET ASSISTANCE

Avec la Carte NICKEL CHROME vous bénéficiez de garanties d'assurance et d'assistance élargies dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après.

Pour plus de détails, et **notamment sur les cas d'exclusion n'étant pas couverts par les assurances et assistances liées à la Carte NICKEL CHROME, nous vous invitons à consulter les notices d'assurance et d'assistance** en suivant le lien suivant : <https://compte-nickel.fr/files/notice-assurance-assistance-nickel-chrome.pdf>. Les notices sont également accessibles depuis notre site www.compte-nickel.fr et sur votre Espace Client.

A titre informatif et non-exhaustif, vous trouverez ci-dessous les principales caractéristiques :

- Des garanties d'assurance :

- en cas de vol et dommages matériels au véhicule de location ;
 - en cas d'accident entraînant le décès ou l'invalidité ;
 - en cas de retard d'avions ou de trains ;
 - en cas de perte, vol ou détérioration de bagages ;
 - en cas de modification ou annulation de voyage ;
 - responsabilité civile à l'étranger ;
 - neige et montagne (frais de recherche, frais médicaux) ;
 - en cas d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement (remboursement de la franchise applicable de 50 euros) ;
 - en cas de vol de vos effets personnels (maroquinerie, papiers d'identité, clés du domicile) ;
 - en cas de non-livraison ou livraison non-conforme lors de vos achats sur internet.
- Des garanties d'assistance :
 - assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure ;
 - frais médicaux ;
 - assistance en cas de décès ;
 - assistance voyage.

Le détail de ces prestations est disponible dans la notice d'assurance et d'assistance de la Carte NICKEL CHROME. Cette notice est accessible sur le site de NICKEL et sur notre Centre d'Aide à l'adresse : <https://aide.compte-nickel.fr/hc/fr/>.

Les garanties ne prendront effet qu'à compter du jour ouvré suivant l'activation de votre carte.

IV. RÉCLAMATIONS

Vous disposez d'un délai de :

- 13 mois pour contester une opération Carte NICKEL CHROME que vous n'avez pas autorisée ou qui a été mal exécutée. Ce délai est réduit à 70 jours lorsque le prestataire de service de paiement du bénéficiaire de l'opération est situé en dehors de l'Espace Économique Européen, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. L'Espace Economique Européen comprend : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- 8 semaines pour contester une opération Carte NICKEL CHROME que vous avez autorisée mais dont vous ne connaissiez pas le montant exact et dès lors que ce montant a été supérieur à celui auquel vous vous attendiez raisonnablement.

Le délai commence à courir au jour de débit de l'opération sur le compte NICKEL.

Nous nous réservons la possibilité de vous demander un document (justificatif, déclaration écrite...) soutenant votre réclamation.

Tous les remboursements requis seront crédités sur le compte NICKEL soit à titre provisoire soit à titre définitif.

Annexe 1 - CONDITIONS TARIFAIRES

Conditions tarifaires

Pour toutes les opérations ne figurant pas dans la liste ci-dessous les conditions tarifaires sont similaires à celles de la carte NICKEL :

- Abonnement annuel à NICKEL CHROME : 30€ (facturés lors de la souscription et à la date d'anniversaire de l'activation de votre carte NICKEL CHROME)
- Retrait d'espèces en Distributeur Automatique de Billets (DAB) hors de la zone SEPA : 1€ (plus commission éventuelle de la banque exploitant le DAB)
- Paiement avec la carte NICKEL CHROME de biens et de prestations de services dans les commerces ou à distance hors de la zone SEPA : 0€
- Remplacement de carte NICKEL CHROME après perte, vol, carte abîmée, défectueuse ou opposition : 10€